

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00276

**PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - POLES
ENTREPRENEURIAUX - PARTENARIATS AVEC TALENT CROISES, WELCOM
ET CLUB GIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180523-D20180027610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - POLES ENTREPRENEURIAUX - PARTENARIATS AVEC TALENT CROISES, WELCOM ET CLUB GIER

1) ELEMENTS DE CONTEXTE :

En complément des pépinières du Bâtiment des Hautes Technologies, de Montreynaud et du Mixeur, Saint Etienne Métropole a souhaité diversifier son offre par le développement de deux nouveaux projets :

- **Pépinière République à Saint-Etienne :**

Plus qu'une nouvelle pépinière, ce lieu a vocation à devenir l'incarnation du renouveau de la Rue République. Cette pépinière a ouvert en juin 2018 et proposera une offre de service comparable à celle des autres pépinières : un immobilier dédié, un accompagnement des créateurs, des services communs et une spécificité avec l'accueil du public pour découvrir, tester ou acheter des produits commercialisés par les entrepreneurs. Elle cible les designers, les artisans d'art, les maisons d'édition, les e-commerçants, les commerçants souhaitant se diversifier via le e-commerce.

- **Pôle Entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond :**

Dédié à l'industrie, il ouvrira à horizon 2020/2021. Il sera composé d'une pépinière, d'un hôtel d'entreprises et d'un plateau dédié à la formation et au transfert technologique. Une maquette à l'échelle 1 de ce pôle sera mise en place avant la fin de l'année 2018 avec l'ouverture d'une préfiguration de la future pépinière.

Dans le cadre de l'animation de ces deux nouveaux sites et de l'accompagnement des entreprises ciblées, il a été proposé de mettre en place 3 partenariats de proximité avec trois structures qui accompagneront Saint-Etienne Métropole dans le déploiement de son offre de service.

2) DESCRIPTION DES PARTENARIATS :

Pour la pépinière République, deux partenariats sont proposés :

- Partenariat avec l'association Talents Croisés qui aura pour missions :

- la détection des artisans d'art, designers, maisons d'édition souhaitant bénéficier d'un atelier et bureau partagé en centre-ville de Saint-Etienne ;
- l'organisation de permanences ;

- l'accompagnement des entrepreneurs hébergés avec leurs outils de suivi et des entretiens réguliers ;
- l'animation sur le site de formations / animations collectives permettant de consolider les liens entre entrepreneurs et écosystème local.

Talents croisés proposera, en sus pour l'ensemble, en complémentarité des structures de financement de la création d'entreprises, un portage salarial et administratif des entrepreneurs indépendants (conseil, ingénierie, design...).

- Partenariat avec l'association Welcom qui aura pour mission :

- la détection des entreprises de « e-commerce » intéressés par l'espace Showroom de la pépinière et les services proposés ;
- l'accompagnement des « e-commerçants » en création pour la mise en place de leur activité ;
- l'organisation de permanences pour rencontrer les stéphanois, les entrepreneurs de la pépinière et l'écosystème local ;
- l'animation de conférences / ateliers dédiés au e-commerce.

Au titre de ces partenariats, il a été proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement de 40 000 euros à Talents croisés et 14 000 euros à l'association Welcom.

Pour la pépinière Novaciéries, un partenariat avec le Club Gier qui aura pour missions :

- L'animation du comptoir « innovation et entrepreneuriat » situé au sein de la pépinière Novaciéries :
 - Accueil physique et téléphonique ;
 - Gestion du courrier ;
 - Gestion des communs ;
 - Petit-déjeuner d'information ;
 - Programmation de conférences/ateliers ;
- La détection et qualification des porteurs de projets :
 - Organisation d'opérations de sensibilisation ;
 - Réalisation de Prédiagnostic et prescription en lien avec Saint-Etienne Métropole ;
 - Remontée de dossiers aux comités d'engagements correspondant ;
- L'accompagnement des porteurs de projets :
 - Coordination des intervenants (Saint-Etienne Métropole et Chambres consulaires) ;
 - Mise en place d'un parrainage au sein du Club Gier ;
 - Sensibilisation à l'innovation par le design ;

Au titre de ce partenariat, il a été proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 26 000 euros au Club Gier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions suivantes :**
 - **40 000 € à Talents croisés ;**
 - **14 000 € à l'association Welcom ;**
 - **26 000 € au Club Gier ;**

- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires.**

- **les dépenses de fonctionnement seront imputées sur le budget de l'exercice 2018 sur les comptes :**
 - **INUM-6574-ENTREP pour Talents croisés,**
 - **INUM-65738-SUFLI pour Club Gier et Welcom.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU